

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 11 JUIN 2024

Le 11 juin, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2024 10

Désignation du secrétaire de séance

08 2024 11

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 6 mai 2024

08 2024 12

Approbation du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2024 DAC 33

Subventions de 250926 euros, conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

2024 DAC 128

Subventions de 27000 euros à l'association AWARE/Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15^e arrondissement) et au Comité professionnel des Galeries d'Art (8^e arrondissement)

2024 DAC 261

Subventions de 30600 euros à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2024 DAC 352

Subventions de 10000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2024 DAC 380

Théâtre Marigny — Approbation du nouveau plan de division (8^e arrondissement)

2024 DAC 445

Attribution de la dénomination Ida Rubinstein au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Paris

2024 DSOL 53

Subventions de 9500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des séniors à la culture et aux loisirs

2024 DSOL 62

Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aïdants — Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

2024 DASCO 16

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1091946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2024 DASCO 42

Subventions d'investissement de 198183 euros à 21 collèges au titre du Budget participatif des Collèges — édition 2023-2024

2024 DASCO 59

Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2023 (57 973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2024 DASCO 67

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

2024 DDCT 78

Subventions de 10 000 euros à sept associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

2024 DAE 14

Subventions de 6 626 000 euros et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DFPE 115

Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux — Subventions de 436 500 euros, conventions et avenant à dix associations

2024 DFPE 137

Subvention de 733 806 euros à cinq associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

2024 DVD 52

Plan Vélo et Budget participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées

2024 DVD 76

Espace logistique urbain implanté dans le parc de stationnement Concorde — Avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société Chronopost

2024 DJS 8

Subventions de 13 600 euros à trois associations sportives (dont une en convention pluriannuelle d'objectifs) (8^e arrondissement)

V08 2024 09

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris élargisse les bénéficiaires du projet « Réenchanter les Champs-Élysées » aux habitants du quartier et limite son financement municipal pour les contribuables parisiens

V08 2024 10

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris informe sur l'avenir du projet de groupe scolaire au 25-27 rue de Constantinople et, en cas d'abandon, crée un espace vert

Q08 2024 04

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour contribuer à sauvegarder et redynamiser le commerce et l'artisanat dans le secteur de la rue du Rocher

Mme d'HAUTESERRE

Tout d'abord, je souhaite un joyeux anniversaire à Bayan, notre jeune conseiller municipal. Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Je précise que Mme KRIKORIAN a donné pouvoir à M. Grégoire GAUGER pour cette séance. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis. Nous avons retiré la DAC 66 de notre ordre du jour, car le Théâtre de la Ville n'est plus dans le 8^e arrondissement depuis septembre 2023.

1^o/08 2024 10

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. La délibération 08 2024 10 est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2024 11

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 6 mai 2024

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? La délibération 08 2024 11 est adoptée à l'unanimité.

3^o/08 2024 12

Approbation du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

À la suite de l'adoption à l'unanimité du compte administratif pour l'année 2023 lors de notre précédente séance, le budget supplémentaire vise essentiellement à reporter le solde d'exécution de l'exercice 2023 à l'exercice 2024, soit 425 717,85 euros.

Classiquement, le budget supplémentaire permet également d'ajuster le budget 2024 en fonction des besoins identifiés au cours de ces derniers mois.

Ainsi, les fluides (électricité, eau, chauffage) représentent encore la principale évolution. Nous avons obtenu un abondement de 95 590,89 euros depuis le budget général, mais il a fallu aussi mobiliser nos reports libres d'emploi (130 678,08 euros) afin de couvrir les besoins d'un montant total de 226 268,97 euros.

Le reste des ajustements concerne des factures reçues ou réglées après la clôture budgétaire 2023 et rattachées au budget 2024. Des redéploiements de crédits sont également opérés entre les différentes lignes budgétaires.

Enfin, comme chaque année, nous abondons le budget général de la DEVE lors du budget supplémentaire afin de couvrir les achats horticoles (10 079 euros).

Au total, le budget 2024 de l'État spécial du 8^e arrondissement est augmenté de 511 229,74 euros par rapport au budget primitif et atteint désormais 3,2 millions d'euros.

La délibération 08 2024 12 est adoptée à l'unanimité.

4°/2024 DAC 33

Subventions de 250926 euros, conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Jean-Pascal HESSE

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtre, je vous propose ce soir d'apporter notre soutien à des théâtres privés. Au total, 16 théâtres sont concernés, et ce soutien se concrétise par des subventions d'investissement dans le cadre d'une convention triennale incluant le ministère de la Culture.

Cela concerne notamment des travaux de mise en accessibilité, de performance énergétique ou de travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

Le théâtre Michel, par exemple, dans notre arrondissement, recevra une subvention d'équipement de 3980 euros pour la rénovation de ses fauteuils et l'installation d'un système de vidéo projection.

Le montant total de ces subventions d'équipement proposé pour soutenir ces travaux s'élève à 250926 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer ces 16 conventions.

La délibération 2024 DAC 33 est adoptée à l'unanimité.

5°/2024 DAC 128

Subventions de 27000 euros à l'association AWARE/Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15°) et au Comité professionnel des Galeries d'Art (8°)

Jean-Pascal HESSE

Je vous propose à présent d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Archives of Women Artists, Research and Exhibitions et du Comité professionnel des Galeries d'Art qui a son siège dans notre arrondissement au 11 rue Berryer et qui a pour mission de mettre en valeur les galeries d'art auprès des professionnels et du grand public.

Ce comité comprend 33 galeries dans le 8° arrondissement et organise chaque année la Paris Gallery Week-end qui permet à tous, gratuitement, de suivre un parcours dans les différents quartiers de l'arrondissement pour bénéficier de vernissages, de rencontres artistiques et de performance. Je vous propose ainsi ce soir d'attribuer à ce comité une subvention de 12000 euros et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LÉCUYER

Je vais bien sûr voter pour cette délibération. J'apprécie beaucoup l'activité de ce comité. Dans l'exposé des motifs, je ne sais pas si vous avez pris le temps de le lire, je regrette la rédaction que je trouve très militante.

Je trouve un peu dommage de mélanger les sujets. Je cite : « Parmi les thématiques abordées par les galeries, une attention particulière sera apportée aux artistes femmes, aux questions d'identité, aux scènes de la diversité et à la question de l'écoconception... », je me dis qu'il n'y avait pas besoin de rajouter cela. C'est un point de détail.

La délibération 2024 DAC 128 est adoptée à l'unanimité.

6°/2024 DAC 261

Subventions de 30600 euros à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. GAUGER

Il s'agit d'une délibération en faveur de la FNACA, pour soutenir le comité du 8^e arrondissement et renouveler la subvention annuelle de 1000 euros. Au-delà de soutenir une association, cette délibération nous donne l'occasion de soutenir ses adhérents qui se sont battus sous les drapeaux de notre pays, au-delà des polémiques que nous connaissons sur des questions de date. C'est également souligner la solidarité que nous devons à ces hommes et notre soutien pour qu'ils puissent continuer leurs efforts de solidarité entre eux, de camaraderie, mais encore leur rendre hommage pour leur fidèle présence à nos commémorations et manifestations.

L'un de ses membres est présent parmi nous ce soir, et nous voudrions à travers lui rendre hommage à toute cette génération de très jeunes hommes qui se sont battus en Algérie, au Maroc, en Tunisie. Ils sont présents aujourd'hui, ils animent de nombreux événements, œuvrent en faveur de la paix, ils tiennent un journal local que j'ai apporté ce soir.

Grâce à cette modeste subvention — si nous la comparons aux subventions versées à la Culture — nous les accompagnons. Avec Madame le Maire, nous vous invitons à voter à l'unanimité comme nous le faisons depuis plusieurs années sans esprit militant ni polémique.

La délibération 2024 DAC 261 est adoptée à l'unanimité.

7°/2024 DAC 352

Subventions de 10000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Jean-Pascal HESSE

Dans le cadre du soutien aux associations culturelles locales, je vous propose par le présent projet de bien vouloir apporter votre soutien à différentes associations qui permettent au Maire, par le biais du crédit Bloche d'allouer des subventions culturelles locales.

Cette année, pour notre arrondissement quatre subventions seront attribuées :

- 4.000 euros pour les amis du musée de la Cité scolaire Chaptal;
- 2.500 euros pour l'association Octaves & Arpèges, qui assure des activités liées à la musique en faveur des tout-petits;
- 2.000 euros pour l'association Cœur d'Artichaut;
- 1.500 euros pour l'association Accords en scène dans le cadre du cycle des festivités au parc Monceau.

La délibération 2024 DAC 352 est adoptée à l'unanimité.

8°/2024 DAC 380

Théâtre Marigny — Approbation du nouveau plan de division (8^e arrondissement)

Jean-Pascal HESSE

Je vous propose à présent d'approuver un nouveau plan du théâtre Marigny qui, en raison de travaux de confortement, nécessite de revoir certaines limites cadastrales. Ce nouveau découpage est sans incidence sur le bail emphytéotique administratif qui couvre ce théâtre jusqu'au 31 décembre 2041.

La délibération 2024 DAC 380 est adoptée à l'unanimité.

9°/2024 DAC 445

Attribution de la dénomination Ida Rubinstein au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Paris

Jean-Pascal HESSE

Je vous propose de donner le nom d'Ida Rubinstein, que je ne connaissais pas d'ailleurs, au Conservatoire à rayonnement régional qui accueille 1750 élèves et 285 professeurs dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Ida Rubinstein était une danseuse et chorégraphe née en 1885 dans l'empire russe qui s'est installée à Paris en 1908 et qui est notamment à l'origine du Boléro de Ravel qu'elle interprétera à l'opéra Garnier en 1928.

Durant la Première Guerre mondiale, elle secourut de nombreux blessés en tant qu'infirmière, et finança ensuite un centre médical pour pilotes en Angleterre, après quoi elle n'a pas repris ses activités artistiques.

Elle s'est éteinte à Vence, dans les Alpes-Maritimes en 1960 où elle repose aujourd'hui. Afin d'honorer sa mémoire, je vous propose d'attribuer son nom au Conservatoire.

La délibération 2024 DAC 445 est adoptée à l'unanimité.

10°/2024 DSOL 53

Subventions de 9 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Mme DEBADIER

Afin de lutter contre l'isolement des seniors et tisser du lien avec eux, le schéma «Seniors à Paris 2022-2026» soutient des associations proposant des activités culturelles et de loisirs adaptées. Il nous est proposé aujourd'hui :

- Culture et bibliothèques pour tous qui reçoit une subvention de 1500 euros pour ses activités au sein de la bibliothèque Théophile-Gautier dans le 16^e arrondissement;
- À nous Paris, pour des activités de théâtre à destination des seniors dans le 14^e arrondissement;
- Octaves & Arpèges, pour le 8^e arrondissement, association évoquée plus tôt par Jean-Pascal HESSE, qui anime depuis 1999 une troupe de théâtre composée d'une vingtaine de retraités bénévoles : la Troupe du Troisième Acte. Le thème retenu cette année est «Téléphone, mon amour. Travail sur la mémoire et la gestuelle autour des nouvelles technologies».

Les répétitions se tiennent deux fois par semaine, et des représentations seront ouvertes au public à partir du 18 octobre, gratuites sur réservation.

Pour mener ce projet, la subvention proposée s'élève à 5000 euros. J'appelle à voter pour des subventions.

La délibération 2024 DSOL 53 est adoptée à l'unanimité.

11°/2024 DSOL 62

Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants — Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

Mme DEBADIER

Les Maisons des Aînés et des Aidants — Dispositifs d'appui à la coordination — plus souvent appelées « M2ADAC » — assurent la coordination des politiques municipales et des partenaires favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de leur parcours de santé et l'accompagnement de leurs aidants.

Les CLIC — Centre locaux d'informations et de coordination — constituent l'interface entre les usagers, leurs aidants et les professionnels. Ils assurent la coordination de la prise en charge, mais aussi un appui pour gérer les situations complexes. La M2ADAC Nord-Ouest, qui couvre les 8^e, 17^e et 18^e arrondissements, est basée rue Ordener dans le 18^e arrondissement peut accueillir du public valide et des personnes à mobilité réduite.

Cette M2A dépend du réseau Quiétude et s'adresse à tous les publics, tout en gardant un focus sur les seniors et les soins palliatifs. Elle bénéficie d'une subvention de 527 600 euros pour l'année 2024. J'ajoute que nous travaillons avec la M2ADAC sur la lutte contre l'isolement des seniors. Je vous appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DSOL 62 est adoptée à l'unanimité.

12°/2024 DASCO 16

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1091946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT), des temps d'activités périscolaires sont organisés chaque semaine, les mardis et vendredis, dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles municipales.

En complément des ateliers assurés par les animateurs de la Ville de Paris, environ trois quarts des ateliers — un marché public — permet d'organiser des activités supplémentaires. À la suite d'un appel à projets pour l'année 2024-2025, chaque arrondissement a tenu une commission chargée d'émettre un avis sur les projets recevables.

Pour notre 8^e arrondissement, l'association AEON a développé un programme pour les enfants en école élémentaire avec des activités comme du théâtre, des ateliers de sophrologie à l'aide d'outils ludiques avec des instruments de musique et du dessin, mais également Néosport, qui va sensibiliser les élèves à des sports innovants, indoor ou outdoor.

La délibération 2024 DASCO 16 est adoptée à l'unanimité.

13°/2024 DASCO 42

Subventions d'investissement de 198183 euros à 21 collèges au titre du Budget participatif des Collèges — édition 2023-2024

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Dans le cadre du budget participatif — même si le terme est ici un peu galvaudé, puisque les élèves ne soumettent pas d'idées, mais doivent choisir parmi les projets dans un catalogue. C'est ainsi que les élèves du collège Condorcet ont choisi le projet «Oxygéner la cour» pour un montant de

15000 euros, mais le détail du projet n'est pas encore connu. Je vous tiendrai au courant sitôt que nous en saurons davantage.

La délibération 2024 DASCO 42 est adoptée à l'unanimité.

14°/2024 DASCO 59

Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2023 (57 973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne le Fonds commun départemental des services d'hébergement qui, en contrepartie d'une cotisation de 2 % des recettes provenant des paiements des familles, permet aux collèges de bénéficier d'un fonds en cas d'urgence coûteuse.

Comme la restauration — et donc la gestion — des collèges Octave-Gréard et Condorcet a été reprise par la Caisse des écoles à la rentrée 2023, ce fonds va donc logiquement s'éteindre à la rentrée prochaine.

Au titre du premier semestre, le collège Condorcet a ainsi bénéficié de plusieurs subventions pour un montant total de 3648,12 euros pour la réparation de deux armoires chaudes (308 euros et 1429 euros) et de la modification des colonnes d'aspiration pour un montant de 1890 euros.

Quant au collège Octave-Gréard, il a reçu 6692,23 euros pour le remplacement du compresseur de la vitrine réfrigérée pour un montant de 2750 euros et la rénovation de la ventilation pour un montant de 3942 euros.

La délibération 2024 DASCO 59 est adoptée à l'unanimité.

15°/2024 DASCO 67

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les agents logés par nécessité absolue sont des personnels de direction de l'établissement, d'administration, de gestion et d'éducation, ainsi que les soignants. S'ils ne payent pas de loyer, ils sont toutefois redevables des charges au-delà d'une franchise fixée par la collectivité. La collectivité peut ne pas revaloriser cette franchise si la dotation de décentralisation n'évolue pas, ce qui est le cas pour Paris. La franchise n'est donc pas revalorisée cette année.

La délibération 2024 DASCO 67 est adoptée à l'unanimité.

16°/2024 DDCT 78

Subventions de 10 000 euros à sept associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Dans le cadre du Pacte parisien de Proximité, les arrondissements se sont vus déléguer la possibilité de subventionner des associations locales, dans la limite de 10 000 euros par an, ce qui est bien évidemment trop peu pour répondre à toutes les sollicitations que nous recevons.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rapporter ici, nous avons choisi d'orienter ces subventions sur le site de festivités du parc Monceau installé à destination des familles. Dans ce cadre, nous proposerons plusieurs temps d'initiation au sport, en nous appuyant sur des associations locales. C'est ainsi que nous proposerons du Tai-Chi-Chuan, du tennis de table, des arts martiaux coréens (*sabre en bois*) ou de l'initiation au rugby pour les tout-petits. Les quatre associations partenaires interviennent déjà tout au long de l'année dans l'arrondissement.

Par ailleurs, dans le cadre de notre engagement constant pour le devoir de mémoire, nous apportons notre soutien financier à trois associations : le Souvenir français, Mémoire du Mont-Valérien et l'Union Nationale des Combattants qui a son siège rue de Vézelay.

La délibération 2024 DDCT 78 est adoptée à l'unanimité.

17°/2024 DAE 14

Subventions de 6 626 000 euros et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BALADI

Dans cette délibération sont réunies des subventions destinées à plus de 100 associations pour un montant total de plus de 6,6 millions d'euros. Je rappelle qu'en complément des dispositifs de l'État, Paris apporte son soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. En 2023, les SIAE parisiennes ont employé 6 530 salariés en insertion soit environ 2 612 équivalents temps plein, notamment les allocataires RSA, les séniors, les femmes, travailleurs handicapés, etc. Dans le détail, il y a 44 ateliers de chantiers d'insertion qui reçoivent une aide forfaitaire de 4 700 euros par ETP.

Au-delà de ces aides récurrentes, il y a aussi des subventions exceptionnelles qui sont allouées pour deux régies de quartier dans le 17^e et le 11^e arrondissement pour un emploi dans le 20^e arrondissement.

Enfin, certaines structures sont en difficulté, dont nous parlons dans chaque Conseil, bénéficient de soutiens exceptionnels et récurrents, comme la Table du Recho, dont le siège social est dans notre arrondissement rue de Penthièvre, et c'est pour cette raison que nous sommes concernés par cette délibération.

Notre groupe a appelé à voter pour cette délibération, avec quelques votes dissociés, soit abstention, soit vote défavorable, en fonction des spécificités locales dans les arrondissements. Nous appelons donc à voter pour en Conseil d'arrondissement, sachant qu'au Conseil de Paris nous demanderons à faire un vote dissocié ou de l'abstention.

Mme SEGOND

Dans les conventions figure une obligation d'évaluation des activités de ces différentes associations. Pourrions-nous avoir accès à ces rapports d'évaluation qui ne sont pas toujours disponibles sur les sites internet des associations concernées ?

Mme d'HAUTESERRE

Normalement, c'est prévu.

M. BALADI

En Conseil de Paris, nous avons accès aux dossiers des associations, mais il arrive que ceux-ci soient très limités, c'est-à-dire que nous n'avons pas beaucoup d'information. De plus, je rappelle qu'il existe désormais un site en ligne qui rend disponibles les comptes des associations, même si toutes les

associations ne mettent pas leur compte à jour sur ce site. C'est en effet un vrai sujet, puisque nous le demandons, mais ce n'est pas toujours fourni.

Mme SEGOND

L'évaluation de leur action est un point très important.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai, parce que 6 millions d'euros, c'est une somme importante et nous n'avons pas le temps de détailler les 108 structures.

La délibération 2024 DAE 14 est adoptée (12 voix). Mme LÉCUYER s'abstient.

18°/2024 DFPE 115

Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux — Subventions de 436500 euros, conventions et avenant à dix associations

Mme GUICHARD

La médiation familiale a pour but d'aider les parents à faire face aux difficultés. Séparation, conflit, nécessité de trouver du temps pour soi. Elle prend la forme d'entretiens conduits par un médiateur pour améliorer la communication entre les parents ou organiser la vie familiale après la séparation. Cette médiation peut être demandée par les parents ou par le juge aux Affaires familiales.

Les espaces de rencontre sont un lieu où un parent peut voir son enfant quand ils n'ont pas de résidence à proximité du domicile de l'enfant. La Ligue française de santé mentale propose un soutien depuis son siège, rue Tronchet dans le 8^e arrondissement. 28 médiations familiales se sont terminées en 2023.

Elle organise également des réunions d'information, notamment à l'endroit des professionnels. 16 réunions se sont tenues en 2023 pour 30 bénéficiaires. Elle reçoit 8000 euros. Je vous propose de voter pour cette subvention à la Ligue française de santé mentale.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons eu l'occasion de rencontrer des animatrices de cette association. Elles sont très actives, très dynamiques, et je pense qu'elles nécessitent en effet que nous les aidions. Nous ne pouvons pas aborder ici certains sujets confidentiels, mais c'est important d'avoir ce genre d'association qui soutient les familles, notamment beaucoup de femmes en difficulté.

La délibération 2024 DFPE 115 est adoptée à l'unanimité.

19°/2024 DFPE 137

Subvention de 733806 euros à cinq associations et avenants pour le fonctionnement des Relais petite enfance (RPE)

Mme d'HAUTESERRE

Les Relais petite enfance s'adressent aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel, les gardes à domicile et les assistantes maternelles. En complément du Relais informations familles des mairies, ils accompagnent les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil. Ils sont également un soutien pour les assistantes maternelles, notamment pour améliorer leurs pratiques professionnelles.

Ce sont aussi des lieux d'éveil où les enfants peuvent être accueillis durant quelques heures dans le cadre de l'apprentissage de la vie en collectivité. Ces Relais sont généralement assurés par des équipements de la Ville de Paris, mais aussi par des associations qui interviennent en complément pour couvrir l'ensemble du territoire parisien.

Pour le 8^e arrondissement, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon assure un Relais petite enfance à l'Espace Beaujon le lundi et le jeudi, de 10 h 30 à 12 h 30.

La délibération 2024 DFPE 137 est adoptée à l'unanimité.

20°/2024 DVD 52

Plan Vélo et Budget participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées

M. BARTHELÉMY

Il nous est aujourd'hui proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations parisiennes mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie et plus globalement, autour de la promotion de l'utilisation du vélo en ville.

Ce financement est intégré dans le Plan Vélo 2020-2026 et 65 % des associations interviennent dans le cadre des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Pour information, aucune association n'intervient spécifiquement dans le 8^e arrondissement. Les montants engagés s'élèvent à 277 000 euros de fonctionnement et 177 500 euros d'investissement.

Cela fait désormais plusieurs années que la Mairie de Paris finance des associations d'accompagnement à la prise en main de vélo, et sans qu'aucun bilan ne nous soit parvenu sur l'efficacité de ces projets. Comme évoqué plus tôt : quel est leur impact ?

Ce que je constate néanmoins dans la rue est qu'aucun progrès n'est réalisé du point de vue du respect du Code de la route par les cyclistes. Les feux tricolores ne sont pas davantage respectés qu'il y a un an, point de progrès sur les panneaux-Stop, point de progrès non plus sur le respect des piétons.

L'impact néanmoins sur ce point est prouvé par les chiffres. Le nombre de victimes d'accidents à vélo a augmenté dans le 8^e arrondissement de 32 en 2019 à 56 en 2022. 51 blessés légers, c'est-à-dire ayant subi une hospitalisation de moins de 24 heures, et 5 blessés graves (hospitalisation de plus de 24 heures). Ces chiffres sont bien pour le 8^e arrondissement.

Dans aucun des projets proposés, il n'est fait référence à l'apprentissage du Code de la route, pourtant revendiqué à hauts cris comme une innovation majeure, facteur de pacification de la voie publique par la municipalité, à défaut du bon vieux Code de la route, déclaré ringard.

Malheureusement, seule la sanction fonctionne. À quand l'immatriculation des vélos pour verbalisation des cyclistes en infraction ? C'est une urgence pour la sécurité de toutes et tous ! Je soumets cette délibération à votre vote pour laquelle je vous propose néanmoins de voter pour.

Mme LÉCUYER

Moi aussi, je voterai pour cette délibération, mais je crois que deux promesses ne sont pas encore tenues dans ce fameux Plan Vélo et que nous appelons de nos vœux.

La première promesse consiste en l'insertion locale sécurisée des pistes cyclables que les Parisiens attendent toujours, avec des pistes cyclables séparées, de préférence unidirectionnelles, protégées des voitures comme les deux roues motorisées, et continues, ainsi que des stationnements et parkings sécurisés avec une indispensable sensibilisation des cyclistes à la difficile condition des piétons et des personnes à mobilité réduite, avec ce fameux Code de la rue.

Il s'agit d'un enjeu décisif de responsabilité et de civisme. La sécurité est aussi la principale demande des habitants du 8^e arrondissement. Les habitants de notre arrondissement attendent aussi que soient sécurisées les pistes de la rue de la Pépinière et du boulevard des Batignolles. Nous devons et nous pouvons nous appuyer politiquement sur le Code de la rue adopté en 2023 qui prévoit de supprimer les pistes cyclables sur les trottoirs et d'obtenir la sécurisation des pistes cyclables de la rue de la Pépinière et du boulevard des Batignolles.

Les habitants attendent enfin que soient parfaitement sécurisées les nouvelles pistes cyclables projetées par le Plan d'action triennal 2024-2026 dans l'arrondissement boulevard Haussmann, avenue de Friedland, rue du Faubourg-Saint-Honoré, rue de Constantinople, rue de Rome, rue Saint-Honoré ou encore sur le pont Alexandre III.

La seconde promesse du Plan Vélo est celle de l'insertion locale équilibrée des pistes cyclables. Chaque aménagement d'espace public devrait préserver un équilibre d'intérêt général entre les intérêts de ses différents usagers et de ses différentes parties prenantes. Or, certains aménagements rompent cet équilibre, c'est par exemple le cas de la piste cyclable du boulevard Malesherbes puisque son aménagement a supprimé l'intégralité des places de stationnement latérales sans que la mesure de cette suppression soit strictement nécessaire, adaptée et proportionnée au besoin. Le résultat est qu'aujourd'hui les riverains qui ont pourtant le droit de s'arrêter brièvement en bas de chez eux sont verbalisés alors qu'ils disposent de leur disque bleu.

Il est encore temps de rééquilibrer le projet initial d'aménagement des pistes cyclables en restaurant un minimum de places de stationnement sur la voie publique prévues pour les zones de livraison, le stationnement des personnes handicapées et des taxis, et la possibilité de s'arrêter brièvement au droit de chez soi pour décharger son véhicule doit évidemment être mieux garantie.

Enfin, l'offre alternative de places de stationnement résidentiel en surface et en souterrain doit être développée à proximité immédiate du boulevard Malesherbes.

Compte tenu de ces réserves dont je voulais vous faire part, je voterai pour ce Plan Vélo puisque le développement du vélo est une chose globalement positive.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Je tiens juste à préciser qu'au Japon, cela fait plus de 30 ans que les vélos sont immatriculés. La Ville de Paris signe des conventions avec le Japon et la Ville de Tokyo notamment. Ce serait bien de s'inspirer de cela pour la Ville du quart d'heure.

Mme d'HAUTESERRE

Lorsque je suis intervenu à l'occasion d'un Conseil de Paris, concernant l'installation des pistes cyclables, j'avais demandé qu'on immatricule les vélos, parce que malheureusement quand on interpelle un cycliste qui ne respecte pas le Code de la route et s'il répond qu'il n'a ni papier ni argent, la police municipale doit faire intervenir la police nationale, car on ne peut pas le conduire à un poste de police. Nous n'avons pas pu obtenir satisfaction, mais nous y reviendrons, en effet, force est de constater qu'il y a de plus en plus d'incivilités et de plus en plus d'accidents.

Oui, ce qui nous pose problème, c'est le non-respect du Code de la rue et du Code de la route. Je pense que le seul moyen pour dissuader les infractions serait de demander que les vélos soient

immatriculés. La piste de la rue de Pépinière a été conçue il y a de très nombreuses années. Nous sommes revenus dessus récemment et nous devons engager des travaux après les Jeux olympiques. Nous attendrons également que les travaux de la place Saint-Augustin soient terminés avant d'engager d'autres travaux, intelligemment, en prévoyant une coordination des services.

La délibération 2024 DVD 52 est adoptée à l'unanimité.

21°/2024 DVD 76

Espace logistique urbain implanté dans le parc de stationnement Concorde — Avenant n° 1 au contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société Chronopost

M. BARTHELÉMY

Le parc de stationnement souterrain Concorde implanté sous la place de la Concorde à Paris comporte 940 places environ, réparties sur quatre niveaux et abrite également un espace logistique urbain qui fait l'objet d'un contrat administratif d'occupation du domaine public signé le 15 juillet 2016 avec la société Chronopost pour une durée de huit ans. Il a pris effet le 13 août 2016 et arrive à échéance le 12 août 2024.

Le parking place de la Concorde est fermé pour quatre mois en raison des Jeux olympiques de Paris 2024. La zone réservée à l'espace logistique urbain est située au premier sous-sol du parc de stationnement et se décompose de la façon suivante :

- o 123 mètres carrés à usage de commodités pour les employés du site logistique et des bureaux administratifs;
- o 364 mètres carrés de locaux à usage technique, de transit de colis et de bureaux administratifs.

À l'issue des travaux de rénovation du parc de stationnement, cet espace sera intégré dans le périmètre de la délégation de service public qui sous-concèdera ensuite à Chronopost les espaces. Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de prolonger le contrat actuel du 13 août 2024 au 30 juin 2025. Alors que la redevance était ajustée pour tenir compte de la fermeture imposée par les Jeux olympiques de Paris, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

La délibération 2024 DVD76 est adoptée à l'unanimité.

22°/2024 DJS 8

Subventions de 13 600 euros à trois associations sportives (dont une en convention pluriannuelle d'objectifs) (8^e arrondissement)

M. GAUGER

Il s'agit de subventions sportives destinées à trois associations que vous connaissez bien :

- o L'OMS du 8^{ème} : 10 000 euros;
- o l'association sportive scolaire du lycée Racine : 1 100 euros;
- o l'association Les Expat' pour 2 500 euros. C'est un club de triathlon.

Nous nous réjouissons de ces subventions, même si elles sont maigres, comparativement à d'autres secteurs. Dans le 8^e arrondissement, nous essayons d'en user avec parcimonie.

L'OMS 8 a l'avantage de fédérer nos associations sportives et dispose ensuite de ces sommes à travers ces associations membres. Les actions sont nombreuses, il est important de le rappeler. Il s'agit du sport pour tous, de l'escrime à l'école, du Guide des sports du 8^e arrondissement que nous avons mis en place l'année dernière, mais encore leur contribution nécessaire et indispensable au Forum des

associations ou au Téléthon. Cet été, cette association sera impliquée dans les festivités, dont certaines ont été évoquées par Madame le Maire.

Nous saluons également leur implication pour monter une Maison Sport-Santé, et les subventions serviront notamment à former des animateurs au Sport-Santé, et contribueront à une extension de l'offre dans les écoles publiques, gratuitement. En 2022, il s'agissait d'escrime, mais il y aura également du chanbara, du hockey et du tennis.

Cette subvention n'est certes pas suffisante, c'est pourquoi nous nous battons avec Madame le Maire pour aller chercher d'autres subventions via l'État, la Région, certains organismes publics, ainsi que du mécénat privé. Cela commence à porter ses fruits.

S'agissant des Expat, vous savez que les membres démontrent un très bon état d'esprit et sont très impliqués dans la piscine Auriol en triathlon. Ils ont accru le nombre de leurs d'adhérents chaque année. De plus, ils nous montrent un très beau sprint de triathlon chaque année dans notre arrondissement. Notre soutien est total.

Il en va de même pour l'association sportive du lycée Racine. C'est une association exemplaire qui propose de nombreuses activités : volley, escalade, tir à l'arc, etc. Nous vous appelons à voter pour cette subvention et en profitons pour féliciter tous les bénévoles qui les animent.

La délibération 2024 DJS 8 est adoptée à l'unanimité.

23°/V08 2024 10

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris informe sur l'avenir du projet de groupe scolaire au 25-27 rue de Constantinople et, en cas d'abandon, crée un espace vert

Mme LÉCUYER

Mon premier vœu concerne l'avenir du projet de groupe scolaire au 25-27 rue de Constantinople et, en cas d'abandon, de création d'un espace vert.

L'opération de construction prévue sur le site de l'ancien garage PSA au 25-27 rue de Constantinople avec un groupe scolaire de huit classes, près de 50 logements sociaux et une cuisine de production est prévue depuis une dizaine d'années.

Au cours du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2023, il y a un an, en réponse à une question que je posais à ce sujet avait été annoncée une délivrance du permis de construire fin 2023, le temps d'intégrer certaines contraintes du futur PLU bioclimatique. Une réunion publique d'information des habitants début 2024 et une livraison de l'école pour la rentrée scolaire 2026.

Toutefois, le calendrier du projet sur le site de l'ancien garage continue de dérapier, et le permis de construire n'ayant pas été délivré, la réunion publique d'information n'a pas été organisée.

Comme vous le savez, une révision de la carte scolaire est en cours, consécutive à la baisse tendancielle des effectifs dans l'enseignement public du premier degré à Paris en général et dans le 8^e arrondissement en particulier.

Or, l'évolution de la démographie scolaire ne devrait pas s'améliorer à moyen terme, en raison de la baisse structurelle de la natalité, des conséquences durables de la crise sanitaire, des loyers élevés dans la capitale et, plus largement, de la dégradation du cadre et de la qualité de vie à Paris pour les familles.

Enfin, le secteur de la rue de Constantinople est carencé en espaces verts. Les habitants expriment régulièrement leurs attentes par rapport à un peu de verdure dans ce quartier de l'arrondissement.

J'ajouterai qu'on nous a signalé des problématiques de fragilisation structurelle des immeubles mitoyens à cette parcelle depuis qu'il n'y a plus d'immeuble sur cette parcelle. Je tiens cela des habitants venus s'exprimer au conseil de quartier.

J'émetts le vœu que la Maire de Paris informe les habitants et les élus sur l'avenir du projet de groupe scolaire de huit classes sur le site de l'ancien garage et dans l'hypothèse où ce projet serait finalement abandonné pour une raison ou une autre, la Maire de Paris crée un espace vert au 25-27 rue de Constantinople, quitte à ce que ce soit une parcelle avec un équilibre entre logements et végétalisation.

Mme d'HAUTESERRE

Madame,

Je tiens à vous signaler que dans le fonctionnement entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, nous avons un peu de pouvoir. Ce ne sera donc pas à la Maire de Paris de vous informer, mais bien à la maire d'arrondissement que je suis de vous informer sur la suite du projet.

Par ailleurs, vous savez mon engagement à doter le quartier Europe d'une école moderne et fonctionnelle, et pour que ce projet soit mené à son terme. Le permis pour la construction d'une école de huit classes, de deux logements de fonction et de 49 logements sociaux à destination des agents de l'éducation nationale et de la Ville de Paris est toujours en cours d'instruction.

Comme il s'agit d'une école, les avis de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture de Région nécessitent une instruction complexe et longue, d'autant plus que nous sommes sur un site anciennement pollué. Nous sommes dans l'attente de l'avis de l'ARS et de la Préfecture de Région (DRIEAT) qui ont requis des expertises et contre-expertises sur la pollution des sols. Au total quatre campagnes de mesures ont été réalisées par un cabinet indépendant qui se sont toutes avérées négatives.

L'avis de la Préfecture de Police est en attente, mais devrait intervenir dans les prochaines semaines, après la production de pièces complémentaires. L'abandon du projet n'est aucunement à l'ordre du jour. Le permis devrait être émis cet automne et nous organiserons dans la foulée une réunion de présentation aux riverains, comme nous l'avons toujours annoncé.

La démographie scolaire dans le 8^e arrondissement est parfaitement compatible avec le projet de création de l'école. Seules deux classes devraient fermer cette année (Surène, Bienfaisance) et une classe UPE2A devrait ouvrir à Bienfaisance. Nous recevons de nombreuses demandes de dérogations, les parents des arrondissements voisins souhaitent en effet que leurs enfants bénéficient des enseignements bilingues proposés dans trois de nos établissements scolaires. Je rappelle que beaucoup de familles partent dans les écoles privées, et nous essayons de les retenir en enseignant l'anglais dans nos établissements publics.

Si le projet de l'école venait à être abandonné, il ne faut pas croire que le projet de logements sociaux tomberait aussi. Au contraire, le projet serait revu dans une orientation 100 % logements sociaux, avec une parcelle plus densément bâtie. Je ne crois pas que c'est ce que vous souhaitez, Madame LÉCUYER. La majorité émet donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme MICHEL

Je n'ai pas vraiment compris le sens de ce vœu. Ce projet du 25-27 rue de Constantinople me semble un beau projet mêlant logements sociaux et une école. Ce sont là deux aspects que nous ne pouvons que soutenir dans le 8^e arrondissement, puisqu'il y a un réel manque.

Par ailleurs, c'est un dossier qui avance malgré le fait qu'il y ait des études, et c'est une bonne chose qu'il y en ait. C'est aussi une bonne chose que nous puissions traiter les problématiques de pollution sans les sous-estimer.

Depuis 2021, vous n'avez de cesse que de déplorer le bruit des travaux, de demander des réexamens sur divers aspects et de multiplier les demandes dilatoires. Vous parlez maintenant de mettre un espace vert à la place du bâti...

Mme LÉCUYER

Vous me dites que j'ai des demandes dilatoires, mais je ne me fais que l'écho de questionnements d'habitants.

Mme d'HAUTESERRE

Il faudrait nous présenter ces habitants.

Mme LÉCUYER

Au conseil de quartier qui s'est tenu ici même il y a 15 jours, certains habitants sont venus s'exprimer sur le sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Combien sont-ils ?

Mme LÉCUYER

Il y en a plusieurs. C'est très bien si vous avez les réponses. Je pose la question de la démographie scolaire, vous considérez qu'il n'y a pas de problème à ce niveau-là dans l'arrondissement et que l'école continue à être un projet cohérent, tant mieux.

Je dis qu'on parle beaucoup de végétalisation, et que c'est un aspect mentionné comme un axe fort dans le futur PLU porté par la Ville de Paris. Je dis que si ce projet d'école venait à tomber parce que la démographie scolaire se casse la figure à Paris de manière générale, alors il faudrait inclure un espace vert. Idée à laquelle sont tout à fait favorables les habitants.

Je suis bien consciente qu'on ne va pas faire un parc sur l'intégralité de la surface, et c'est pourquoi j'évoquais dans mon intervention le fait qu'il pourrait y avoir un équilibre que vous pourriez défendre, puisque vous nous dites avoir une petite marge de manœuvre, entre un espace vert et des logements.

Mme d'HAUTESERRE

Puisque vous suivez le dossier, vous savez bien que dans le projet initial de cet emplacement, il y a de la végétalisation. Nous avons même modifié l'architecture initiale de ce projet, en y intégrant du bois. Nous faisons le maximum pour que ce site soit accueillant, et je le défendrai jusqu'au bout pour une école et des logements destinés aux enseignants, comme l'avait suggéré le curé de Saint-Augustin, pour ces personnels et les agents de la Ville en manque de logements.

J'espère que ce projet aboutira. Il a pris du retard du fait de l'exigence des normes sanitaires dues à la construction d'une école. À partir du moment où le projet est de construire une école, donc un lieu fréquenté par des enfants. Il y a des demandes supplémentaires de l'ARS et de la Préfecture de Région pour aller au bout de ce projet.

Mme LÉCUYER

Vous évoquiez l'avis de la Préfecture de Police.

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit des deux : Préfecture de Police et Préfecture de Région (DRIEAT).

Mme LÉCUYER

Pour revenir au chapitre de la pollution, cela fait très longtemps que je la mentionne.

Mme MICHEL

Vous critiquez le bruit des travaux...

Mme LÉCUYER

Les habitants ont le droit de s'exprimer et de mettre en avant des problématiques liées aux nuisances de ces parcelles...

Mme MICHEL

On ne peut pas ne pas faire des travaux de dépollution. Par ailleurs, on ne fait que se plaindre des fermetures de classes, la Ville se bat auprès de l'Académie pour éviter ces fermetures, et là vous demandez d'arrêter d'ouvrir des classes...

Mme LÉCUYER

Non, il n'y a pas trop d'enfants dans les classes, puisqu'on ferme des classes. On envisage même de fermer l'école rue de Florence. C'est en tout cas ce qui a été annoncé en conseil d'école. C'est ce qui a été mentionné en février dernier.

Mme DEBADIER

Cela m'étonne. J'assiste aux conseils d'école.

Mme LÉCUYER

Je vous montrerai le compte rendu qui m'a été envoyé. Tant mieux s'il n'y a pas de tel projet, cela veut dire qu'il reste suffisamment de familles.

Mme d'HAUTESERRE

Je présume que vous ne souhaitez pas retirer votre vœu.

Mme LÉCUYER

En effet.

Mme d'HAUTESERRE

La majorité émet un avis défavorable. Le vœu V08 2024 10 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour le vœu.

24°/V08 2024 09

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris élargisse les bénéficiaires du projet « Réenchanter les Champs-Élysées » aux habitants du quartier et limite son financement municipal pour les contribuables parisiens

Mme LÉCUYER

Le Comité Champs-Élysées a dévoilé et remis à la Ville de Paris le 27 mai les 152 propositions de l'étude de 1800 pages pour « Réenchanter les Champs-Élysées » qu'il avait initiée et financée, à hauteur de 5 millions d'euros.

Comme vous le savez, que l'avenue des Champs-Élysées a déjà fait l'objet, avant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, d'un «embellissement» d'un montant de 30 millions d'euros financé par la Ville de Paris.

La «plus belle avenue du monde» devrait bientôt faire l'objet d'un «réaménagement global, après les JOP, lorsque la Ville de Paris, la Préfecture de police de Paris et l'État auront décidé de la suite à donner à tout ou partie des 152 propositions de l'étude «Réenchanter les Champs-Élysées, puis que les études opérationnelle et réglementaire (étude d'impact, concertation...) auront été menées.

Ce dossier soulève trois enjeux principaux : le champ géographique du projet, la répartition de la charge de son financement, estimé à environ 250 millions d'euros, et la qualité patrimoniale du réaménagement.

D'une part, le projet présenté par le Comité des Champs-Élysées exclut largement les habitants du quartier. Les rares propositions qui les concernent restent vraiment à la marge. Ces habitants peuvent légitimement éprouver, une fois de plus, le sentiment qu'on s'occupe des Champs-Élysées en les laissant de côté.

D'autre part, la Ville de Paris n'a pas vocation à «réenchanter» les Champs-Élysées aux frais des contribuables parisiens, mais dans l'intérêt premier des acteurs privés de l'avenue et des touristes. La Ville n'a pas vocation à être le principal financeur de la stratégie de montée en gamme d'une artère qui se dédie manifestement au tourisme de luxe. Je ne mets pas en question le rôle du Comité des Champs-Élysées qui est dans son rôle à défendre un financement par la Ville, mais je pense que les Parisiens sont en droit de s'interroger sur ce financement public.

Enfin, que les 152 propositions du Comité des Champs-Élysées sont de qualité très inégale, certaines étant intéressantes au regard des besoins et des attentes des habitants du 8^e arrondissement, mais d'autres sont très inadaptés, voire encore «intrusives» vis-à-vis des prérogatives de la Ville de Paris et de la Préfecture de police de Paris, pourtant décideur en dernier ressort, avec l'État.

Je pense par exemple à la proposition n° 60, «recréer un marché de Noël de qualité (sur le modèle de Strasbourg)» qui me semble une très bonne idée. En revanche, la proposition n° 55 «créer de grands événements gratuits et fédérateurs place de la Concorde», est inadaptée. En effet, je considère que tout réaménagement de la place devra, au contraire, être strictement encadré en termes d'occupations événementielles comme nous l'avons déjà évoqué, commercial ou non d'ailleurs.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a 152 propositions, vous n'allez pas toutes nous les lire.

Mme LÉCUYER

Je ne vous en ai listé que quelques-unes. Je ne sais pas si vous avez lu ces propositions. Quant à la proposition n° 66, «veiller à ce que les véhicules de police du commissariat du 8^e arrondissement de la surveillance de l'Élysée soient correctement garés», relève me semble-t-il d'une volonté déplacée de micromanagement intrusif.

Tout cela pour dire que compte tenu de ces différents points, je vous propose que le Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris élargisse les bénéficiaires du projet de «réaménagement global» de l'avenue des Champs-Élysées aux habitants du quartier, en y incluant les rues adjacentes du Colisée, La Boétie, de Berri, de Ponthieu, Washington, Balzac, Lord Byron et Chateaubriand.

Mais encore que la Maire de Paris limite le financement municipal pour les contribuables parisiens du projet de «réaménagement global» de l'avenue des Champs-Élysées, en partageant son coût, estimé

à environ 250 millions d'euros, mais qui sera probablement plus important, entre les enseignes de l'avenue des Champs-Élysées, les sociétés foncières et la Ville de Paris.

Enfin, que la Maire de Paris veille à ce que ce « réaménagement global » de l'avenue des Champs-Élysées respecte scrupuleusement la vocation historique et patrimoniale, ainsi que la circulation giratoire, de tous les secteurs des Champs-Élysées, depuis la place de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde, en passant par l'avenue haute, l'avenue basse et les jardins.

Mme d'HAUTESERRE

Madame,

Vous le savez certainement, c'est Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris qui a supprimé les contre-allées sur l'avenue des Champs-Élysées dans les années 1992-1994 afin d'élargir les trottoirs que nous connaissons.

Cette mythique avenue a bénéficié ces deux dernières années d'une attention sans précédent de la municipalité actuelle. Plus de 30 millions d'euros ont ainsi été engagés pour rénover les trottoirs abîmés, pour mieux sécuriser les traversées piétonnes et magnifier les jardins des Champs-Élysées, sans oublier les travaux menés sur les places Charles-de-Gaulle et de la Concorde. Chacun a pu constater que l'avenue est désormais dans un état plus conforme à son rang, après 30 années d'inaction.

L'étude menée par le cabinet PCA Stream mandatée et financée par le Comité des Champs-Élysées, association de commerçants, n'est qu'une contribution au projet de réaménagement de l'avenue qui pourrait se dérouler d'ici 2030. Ce projet coûterait 260 millions d'euros.

La question du financement de cette opération est donc centrale : la Ville de Paris ne peut la financer seule, surtout que certaines composantes de la majorité parisienne jugent ce réaménagement non prioritaire, eu égard aux projets à mener dans l'Est parisien.

Le mécénat sera donc indispensable, mais cela ne doit pas conduire les mécènes à décider des modalités d'aménagement, qui pourraient être trop orientées vers les touristes. L'objectif prioritaire de ce réaménagement doit être de redonner une nouvelle vie, un nouvel élan à cette artère : davantage d'art, de culture, de convivialité pour attirer les visiteurs et bien entendu les Parisiens.

Madame LÉCUYER, j'essaie de trouver une cohérence dans votre vœu. Vous souhaitez mobiliser les investisseurs privés implantés sur les Champs-Élysées pour aménager des voies adjacentes. Je ne crois pas que les enseignes de l'avenue financeront des travaux en dehors de leur périmètre d'installation. Pourtant, j'aimerais retisser des liens entre l'avenue et les fameuses rues adjacentes.

Nous avons lancé au printemps la concertation du projet « Embellir votre quartier » pour le Triangle d'Or. Nous aurons une réunion de restitution après les Jeux paralympiques pour décider des aménagements que souhaitent les habitants et qui concerneront les voies limitrophes des Champs-Élysées, côté Seine.

Durant la prochaine mandature, ce même dispositif se déploiera sur les trois quartiers non traités à ce jour : Hoche-Friedland, Saint-Philippe du Roule et Élysée-Madeleine.

Les rues à proximité immédiates de l'avenue, et donc les habitants, bénéficieront donc d'aménagements avant 2030. Cela n'a échappé personne qu'il y aura une élection en 2026.

Compte tenu de ces éléments, nous considérons que le vœu n'apporte pas d'élément nouveau : la majorité votera donc contre. Je vous redonne la parole.

Mme LÉCUYER

Vous évoquez 260 millions d'euros, j'avais noté 250 millions d'euros. Il s'agirait de trouver un équilibre et que la Ville de Paris ne soit pas le principal financeur de ce projet.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne vois pas comment ce pourrait être le cas.

Mme LÉCUYER

Ça va être un sujet important de débat, et c'est l'objet de mon vœu. Il faut absolument que le budget dédié aux Champs-Élysées prenne en considération les rues adjacentes, et c'est ce que vous avez l'air de dire, au travers du dispositif « Embellir Paris ». L'incluez-vous dedans, ou bien est-ce totalement dissocié des 260 millions d'euros que vous évoquiez ?

Mme d'HAUTESERRE

Le quartier du Triangle d'or comprend une partie de l'avenue des Champs-Élysées vers la place de l'Alma. Il se définit par l'avenue George V, l'avenue Montaigne et la place de l'Alma. L'autre partie des Champs-Élysées ne fait pas partie de ce triangle, c'est-à-dire la partie rue de Ponthieu et rue du Colisée.

Nous avons le projet de rénover la partie de la rue de Ponthieu qui n'a pas encore bénéficié de travaux. Tous ces travaux sont reportés après les Jeux olympiques. Un budget a été alloué à ce projet, que nous réaliserons. Ce que j'appelle « la partie pair » de l'avenue des Champs-Élysées ne fait pas partie du Triangle d'or.

Mme LÉCUYER

Je ne mentionnais pas le Triangle d'or, mais plutôt la rue de Washington...

Mme d'HAUTESERRE

Vous évoquez le projet « Embellir votre quartier » et je vous parle du Triangle d'or.

Mme LÉCUYER

Je voulais savoir comment cela s'inscrit dans le projet global.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, les lois se font et se défont. Nous verrons alors ce que nous ferons à ce moment-là, et il faut commencer par avancer progressivement avec les budgets alloués. Nous savons que nous ne disposerons pas du budget relatif au projet « Réenchanter Paris » porté par le comité des Champs-Élysées à hauteur de 260 millions d'euros. Il devra y avoir une discussion pour le financement de ce projet exceptionnel. Malheureusement, nous ne pourrons pas le porter en deux ou trois ans, d'autant qu'il y aura une élection municipale entre temps, d'ici deux ans.

Je suis très pragmatique, nous aménageons étape par étape. On me donne 5 millions d'euros pour le projet « Embellir votre quartier », le Triangle d'or pour que les rues puissent bénéficier de réaménagements et de rénovations. Il faut préciser que depuis des années nous n'avons pas disposé de budget pour ce quartier qui a été un peu délaissé.

M. BALADI

J'aimerais donner une explication de vote rapide, si vous me permettez. Quelque chose m'embête beaucoup dans ce vœu, c'est de faire participer les sociétés foncières. La taxe foncière a explosé de plus de 50 % ces deux dernières années, nous avons des droits de mutation à titre onéreux qui ont également beaucoup augmenté et qui subventionnent la Ville de Paris. C'est créer une taxe, un nouvel impôt, et je suis contre la création de tout nouvel impôt.

Mme d'HAUTESERRE

J'imagine que vous souhaitez maintenir votre vœu. J'appelle la majorité à voter contre. Le vœu V08 2024 09 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour le vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

25°/Q08 2024 04

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour contribuer à sauvegarder et redynamiser le commerce et l'artisanat dans le secteur de la rue du Rocher

Mme LÉCUYER

De nombreux commerçants et habitants de la rue du Rocher et des rues adjacentes déplorent la perte d'attractivité et les fermetures de commerces — alimentaires et non alimentaires — dans le secteur.

Or, comme vous le savez, l'activité économique et le commerce de proximité participent pleinement du cadre et de la qualité de vie et de travail dans un quartier.

Bien sûr, nombre de commerces parisiens connaissent des difficultés économiques depuis plusieurs années du fait, notamment, des conséquences de la crise de la Covid, de la concurrence du commerce en ligne, du développement du télétravail et de l'évolution des modes de consommation.

Mais, parmi les hypothèses explicatives des difficultés économiques rencontrées par les entreprises du secteur de la rue du Rocher, sont régulièrement avancés l'aménagement de la « rue aux écoles » rue de Monceau avec des barrières amovibles entre la rue du Rocher et la rue du Général Foy, laquelle aurait significativement réduit la circulation et donc la clientèle sur l'ensemble du secteur, ainsi que l'abandon croissant de l'espace public, notamment en termes de saleté.

Ma question est la suivante : quelles mesures pourriez-vous envisager ou faire prendre par la Mairie de Paris, pour contribuer à sauvegarder et redynamiser le commerce dans la rue du Rocher et les rues adjacentes ?

Évidemment, il n'est pas question de revenir sur ce projet de « rue aux écoles », il semblerait qu'une nouvelle mouture serait à l'étude, demandée par les Architectes des Bâtiments de France. Peut-être qu'un nouvel équilibre pourrait être trouvé pour mieux conjuguer l'indispensable sécurité des enfants et la vitalité souhaitable des commerces de la rue du Rocher : sans aller jusqu'à retirer les barrières, à l'instar de certaines « rues aux écoles » parisiennes où d'importants besoins en livraison empêchent la fermeture de la voie piétonne, pourriez-vous faire étudier l'option de l'ouverture des barrières amovibles en dehors des horaires d'entrée et de sortie des élèves de l'école Fénélon ?

Je suggère aussi une attention particulière à porter à la mobilisation des services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) parce qu'un certain nombre de commerçants estiment qu'ils ne sont pas suffisamment bien traités et déplorent des problématiques de propreté rue du Rocher.

Je me fais ce soir l'écho d'un certain nombre de commerçants. Je sais qu'une réunion s'est tenue en octobre dernier, en présence de Vincent BALADI. Ces commerçants sont dans l'attente de mesures pour améliorer la situation.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, la création de la rue aux écoles a été sollicitée par les parents d'élèves du groupe Fénelon en général, c'est d'ailleurs ce qui explique la concomitance de l'aménagement de la rue de Naples. D'ailleurs les parents de l'école Louis-de-Funès-Monceau souhaitent aussi bénéficier d'une rue aux écoles, et pour être entendu, ont barré la rue de Monceau entre Courcelles et Haussmann le 24 mai dernier pour mobiliser une pétition à ce sujet. Nous avons demandé à la police municipale d'être présente pour les protéger, parce que la rue Monceau est très fréquentée avec beaucoup de circulation. Pour éviter un accident, la police s'est déplacée. C'est dire si les parents de ce quartier sont très mobilisés et souhaitent aussi avoir leur rue aux écoles, inspirés par la rue de la Bienfaisance qui connaît un succès qui n'est plus démenti aujourd'hui. Ces parents souhaitent donc faire de la rue Monceau une rue aux écoles.

Une rue aux écoles ne peut être aménagée de manière intermittente, car nous n'avons pas de personnel pour cela. Nous peinons déjà à recruter des vacataires pour la surveillance des points-écoles, mission nettement plus prioritaire pour assurer la sécurité des enfants que de fermer et ouvrir des barrières.

Je ne partage pas votre constat qui lie circulation et commerce de proximité. L'aménagement des rues pour accorder plus de place aux piétons est généralement un facteur d'attractivité. J'en veux pour preuve les rues de Lévis dans le 17^e arrondissement et la rue Cler dans le 7^e arrondissement qui sont des artères fréquentées, car piétonnes. C'est d'ailleurs une réflexion que nous ont portée certains habitants du quartier : étendre la piétonnisation à la rue de Rocher, entre le boulevard de Courcelles et la rue Larribe.

L'aménagement de la rue aux écoles dans la partie basse de la rue du Rocher, souhaitée par les habitants et les commerçants, montre bien les réelles attentes des riverains. Sur les sujets de manque de propreté, nous allons intensifier les passages, même si la situation n'a pas fait l'objet de plaintes des habitants.

Je n'ai de cesse de répéter qu'il faudrait effectivement que nos concitoyens respectent l'espace public. Les incivilités sont telles que nous pourrions déployer de nombreux agents, on nous reprocherait alors d'augmenter les impôts, on nous dirait qu'il y a trop de fonctionnaires... ce qu'il faudrait, c'est que les citoyens apprennent à respecter l'espace public. Nous ne cessons de le dire.

Souvent, ce sont les enfants qui rappellent à leurs parents qu'on ne jette ni les mégots, ni des mouchoirs, ni des détritrus par terre. C'est une question d'éducation, et malheureusement, je n'ai pas de baguette magique pour changer cela du jour au lendemain.

Mme LÉCUYER

Pourriez-vous nous dire quels sont les points d'amélioration qui ont été envisagés à l'occasion de cette réunion qui s'est tenue au mois d'octobre avec les commerçants de la rue du Rocher ?

Mme d'HAUTESERRE

Vincent BALADI avait assisté à cette réunion, je lui passe la parole.

M. BALADI

Les commerçants nous avaient demandé d'organiser une réunion. Nous les avons écoutés, et surtout nous leur avons indiqué qu'il fallait participer aux réunions de conseil de quartier pour avoir accès à certaines informations qui n'étaient alors pas remontées jusqu'à eux. Je leur ai rappelé tout ce que nous faisons pour le quartier, ainsi que la politique des rues aux écoles.

En effet, la sécurité des enfants est la priorité pour Madame le Maire du 8^e arrondissement et son équipe. Je leur ai vivement recommandé de participer aux conseils de quartier parce que c'est très

important, et de nommer un représentant au sein de ces conseils, parce qu'il s'avère qu'il n'y a aucune association de commerçants dans ce petit périmètre, et c'est problématique.

Mme d'HAUTESERRE

Notre ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Pour rappel, le 18 juin 2024, à 17h, une cérémonie commémorative du 84^e anniversaire de l'Appel historique du 18 juin 1940 aura lieu place Georges-Clemenceau. Vous êtes invités à cette cérémonie.

Le 30 juin et le 7 juillet auront lieu les élections législatives et nous nous retrouvons le 17 septembre pour notre Conseil d'arrondissement.

Je remercie les enfants d'avoir été présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h15.

Jeanne d'HAUTESERRE

